

# Le règle-phare : une opportunité à saisir

Afin de mieux répondre à l'évolution de la législation du contrôle technique en matière de réglage des projecteurs, les fabricants ont conçu une nouvelle génération de règle-phares. Sophistiqué et performant, ce matériel en vigueur dans les centres ne l'est pas toujours dans les ateliers, qui peinent à s'équiper.

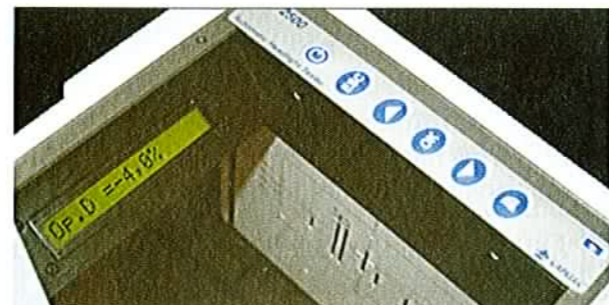
➤ Depuis maintenant plus d'un an (le 1<sup>er</sup> janvier 2010 très exactement), la nouvelle réglementation SRV/F4-1 impose au professionnel de réaliser lors du contrôle technique une mesure de

l'angle de rabattement du faisceau de croisement en fonction de la hauteur du projecteur avec une précision de lecture comprise entre - 0,2 % et + 0,2 %.

Près de 5 000 centres de contrôle technique ouverts dans l'Hexagone se sont donc équipés depuis cette date (et même quelques mois auparavant) d'appareils électroniques de contrôle optique des projecteurs. Conçu pour permettre en quantité et en qualité le contrôle de la portée des projecteurs des véhicules présentés à l'examen, ce matériel d'un nouveau genre est d'une précision bien supérieure à celle des règle-phares généralement utilisés dans les ateliers.

## Un réel décalage

L'arrivée de cet équipement performant n'est pas sans poser de problème à la profession. En effet, il est avéré – quelques témoignages l'attestent ici et là – que certains ateliers peinent à réaliser de façon optimale cette opération avec le matériel qu'ils possèdent. Il arrive même que des véhicules soient présentés à l'examen



Les règle-phares électroniques disposent de photodiodes implantées sur la mire de réglage. C'est le secret de leur précision et de l'absence d'interprétation de la mesure.

sans la garantie d'être parfaitement aux normes de ce point de vue. Une situation paradoxale, alors même que ces véhicules leur étaient justement confiés par une clientèle soucieuse de les préparer correctement en vue du contrôle. Pour ces professionnels se rééquiper est donc une priorité, sous peine de cumuler les recalages à l'épreuve et surtout les insatisfactions de leurs clients.

## Deux grandes familles

Sans entrer dans le détail des gammes de matériel, les règle-phares se partagent en deux grandes familles : les mécaniques et les électroniques. Implanté de tout temps dans

les ateliers, le règle-phare mécanique ne doit sa précision qu'à celle de l'opérateur, qui passera plus ou moins de temps à intervenir sur le projecteur à régler. Les mécaniciens les plus aguerris revendiquent même une vraie précision de réglage mais tout en reconnaissant la nécessité d'y passer un peu de temps. Cela s'avère aujourd'hui être un véritable handicap face à la productivité exigée de toute entreprise pratiquant la réparation automobile.

Le règle-phare électronique, quant à lui, obéit à une toute autre approche. Son fonctionnement ne laisse place à aucune interprétation possible. Avec une ergonomie prioritaire-

ment développée pour l'activité du contrôle technique, ce matériel de très haute précision assiste et guide l'opérateur à tel point qu'aucune compétence particulière n'est exigée pour effectuer le contrôle des projecteurs. Heureusement ou malheureusement, selon les aptitudes du professionnel, le tout-électronique démontre de façon incontestable sa supériorité technologique tout en restant simple d'utilisation. Il apparaît alors évident que tout atelier désirent investir dans ce matériel choisira sans hésiter ce produit, gage de précision et de rapidité d'intervention.

## Même matériel pour plus de cohérence

Soucieux de fournir aux garages un équipement performant mais le plus proche possible de celui homologué pour les centres de contrôle technique (pour les raisons évoquées plus haut), les fabricants de matériel de contrôle optique disposent à leur catalogue de règle-phares de la même famille mais configurés pour une utilisation en atelier. L'appareil conserve la partie mesure optique du matériel "homologué" mais se voit plus ou moins débarrassé (selon



La quasi-totalité des règle-phares électroniques dispose d'un programme d'accompagnement au réglage.

l'offre du fabricant) d'accessoires jugés non indispensables dans le cadre de la réparation. Ainsi, le règle-phare "d'atelier" maintient la partie performante avec un bloc optique qui intègre des photodiodes mais peut se priver, par exemple, des rails de positionnement de l'appareil au profit de simples roues, du contrepoids d'allègement du bloc optique, de la liaison directe WiFi ou Bluetooth avec le PC du bureau... Ces versions "light" permettent ainsi aux professionnels d'atteindre les performances d'un

Les roulettes remplacent le déplacement sur rail employé dans les centres de contrôle technique, où la cadence d'utilisation est tout autre.



matériel similaire à celui des centres sans avoir à en payer le prix.

## Une technologie au service de l'opérateur

Grâce au laser de positionnement et à une mire de réglage suivie par logiciel, le règle-phare électronique dispose de toute l'ergonomie qui permet à un simple opérateur de vérifier l'efficacité et la portée du faisceau d'un projecteur. L'appareil possède un écran d'affichage qui guide l'opérateur aussi bien dans la phase de mise en place et d'alignement de l'appareil que dans le contrôle du projecteur lui-même. Outre l'opération de réglage vertical, de réglage latéral et de vérification de l'angle de rabattement, l'appareil peut également, grâce à sa grande sensibilité, diagnostiquer l'état de l'ampoule, l'usure de la glace (polycarbonate opacifié par le temps ou les rayures), la dégradation de la surface réfléchissante ou plus simplement révéler une ampoule mal fixée. Nous le voyons, le règle-phare électronique est un produit abouti

qui assure un diagnostic complet de la fonction éclairage tout en accompagnant l'opérateur dans toutes les phases de son intervention.

## Un règle-phare, mais pas seulement

Reste que la précision d'un tel outil ne peut s'exercer dans n'importe quelle situation. L'appareil nécessite d'être implanté, tout comme le véhicule contrôlé, sur une aire de référence la plus plane possible. Sans parler d'intervention lourde de génie civil, à laquelle ont dû faire face quelques réseaux de contrôle technique pour implanter cet équipement, le garage qui choisit un matériel de contrôle optique de ce type doit tout de même obéir à ces exigences. La planéité absolue étant loin d'être évidente à obtenir dans de nombreux garages, la configuration du matériel lors de l'installation tiendra compte de ces défauts. L'installateur "apprendra" à l'appareil que le sol présente tels types d'irrégularités, qui seront prises en compte dans les mesures.

Jean-Marc Gervasio

## DES CHIFFRES QUI PARLENT ?

En 2009, sur 20 millions de véhicules contrôlés, 800 000 contre-visites ont été ordonnées pour cause de mauvais réglage des projecteurs. En 2010, avec l'application de la nouvelle réglementation, on estime que 3 millions de véhicules pourraient potentiellement être rappelés pour cette même raison.

Facile de comprendre alors que le réglage des projecteurs, qui s'intègre désormais obligatoirement dans l'intervention de préparation au contrôle technique, représente une réelle opportunité pour les ateliers, qui verront là la possibilité de valoriser ce type de prestation.



Le laser est l'incontournable aide pour le positionnement latéral du règle-phare.

## A SAVOIR

### Pour ne pas se tromper, il faut...

- Le modèle à contrôle électronique
- La visée laser de positionnement
- L'imprimante de compte rendu
- La stabilité du bloc optique
- L'autonomie de la batterie